

**Propositions financières Budget Primitif 2012**

**Rapport n° CG/2011/103**

**Résumé :**

Confrontée aux défis qu'elle doit relever dans un contexte évolutif lié notamment à la Politique Agricole Commune (PAC), l'agriculture bas-rhinoise a su s'adapter en prenant en compte les innovations techniques, la concurrence internationale, la demande des consommateurs en produits de qualité et l'exigence écologique visant à préserver l'environnement.

Le Conseil Général accompagne la profession agricole dans une démarche de développement durable conciliant le développement économique des exploitations et des filières agro-alimentaires avec les préoccupations environnementales de préservation des espaces et des milieux naturels.

Notre collectivité poursuit par ailleurs une politique volontariste d'aide à l'installation des bâtiments d'élevage et de sorties des exploitations, accompagnée d'une démarche d'incitation à l'insertion paysagère.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	1 844 300,00 €
PDT	Pôle Développement des Territoires	40 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 884 300,00 €</b>

**2151 - Installation, maintien à l'emploi, formation**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 1 628 200 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 768 200 €

Une dotation constante de 1 028 200 € est inscrite au bénéfice de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin pour les actions qu'elle mène en partenariat avec notre collectivité dans les domaines de l'économie agricole, de la lutte contre l'effet de serre, de l'animation territoriale, de la protection de l'environnement et des paysages. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de développement durable pour une agriculture performante et écologiquement responsable. Le contrat d'objectifs annuel sera soumis à l'approbation de notre Commission Permanente en début d'année.

Le département poursuit ses interventions en faveur des bâtiments d'élevage à hauteur de 317 000 €, en baisse de 100 000 € compte tenu de la programmation 2007-2013, dans un souci d'insertion paysagère et de bien-être animal, en lien en particulier avec le plan national de modernisation des bâtiments d'élevage (P.M.B.E.) qui ouvre droit à une contrepartie européenne.

Une dotation de 240 000 € est dédiée à l'installation des bâtiments agricoles hors agglomérations pour répondre aux problèmes d'urbanisme et de nuisance et améliorer les

conditions de travail des exploitants ainsi que l'accès aux exploitations depuis le réseau routier, dans le cadre d'opérations de sécurisation de ces accès.

### **2152 - Développement des filières**

Crédits proposés pour le BP 2012 : 256 100 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 345 300 €

La consolidation des filières de production avec leurs exigences techniques, leurs contributions en termes d'emplois ainsi que l'affirmation qualitative des productions avec leurs typicités régionales, demeurent des axes prioritaires de la profession agricole, que le Conseil Général encourage en subventionnant divers organismes oeuvrant dans ces domaines. Ainsi il est proposé une subvention de 14 500 € pour le centre départemental des jeunes agriculteurs pour les actions de sensibilisation et d'aide au montage d'installation des jeunes agriculteurs, 22 500 € à VEREXAL pour la recherche en arboriculture fruitière, 30 000 € pour la promotion des produits agricoles et alimentaires par Alsace Qualité, 21 200 € à la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles pour notamment la création d'une bourse à l'emploi, 10 000 € pour Alsace Volaille, 16 500 € pour le Service Départemental de Remplacement en Agriculture, 7 320 € pour la lutte contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin et 4 700 € pour la préservation de la race vosgienne.

Notre collectivité contribue également à l'équipement des ateliers de jus de fruits communaux ou associatifs dans le but de valoriser les vergers (production destinée à une consommation familiale). Afin de soutenir la filière houblonnière en difficulté, il est également prévu d'aider les exploitants à s'assurer contre la grêle et la tempête à hauteur de 25 070 € et de subventionner à hauteur de 19 820 € la mise en œuvre du programme d'expérimentation phytosanitaire houblonnier par le comptoir agricole d'achat et de vente situé à Hochfelden.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 500 € à l'Association des Amis de l'Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg.

L'évolution des crédits est principalement due à l'événement "Terre à l'envers" qui a connu un grand succès populaire, et qui explique le niveau élevé des crédits 2011.

### **Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :**

<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Crédits inscrits au BP précédent</b>	<b>Crédits proposés au BP</b>
2151	Installation, maintien à l'emploi, formation	1 768 200,00 €	1 628 200,00 €
2152	Développement des filières	345 300,00 €	256 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'agriculture ainsi que de la commission de l'environnement et des milieux naturels, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :*

*- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012*

*- décide d'attribuer les subventions suivantes :*

*\* Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin pour les actions partenariales menées dans le domaine de l'économie agricole et de l'agro-environnemental, dans le cadre du contrat d'objectif annuel : 1 028 200 €*

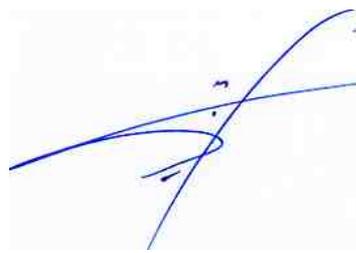
- \* Association Alsace Qualité pour la promotion des produits agricoles et alimentaires : 30 000 €
- \* assurance grêle des cultures de houblon : 25 070 €
- \* VEREXAL - recherche en arboriculture fruitière : 22 500 €
- \* Service Départemental de Remplacement en agriculture (SRDA) : 16 500 €
- \* Association des Amis de l'École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (ENGEES) : 1 500 €
- \* F.D.S.E.A. : 21 200 €
- \* Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles du Bas-Rhin (FDGDON 67) : 7 320 €
- \* Alsace volaille : 10 000€
- \* C.D.J.A. : 14 500€
- \* Comptoir agricole d'achat et de vente (programme phytosanitaire houblonnier) : 19 820 €

- approuve les conventions financières 2012, jointes en annexe, à intervenir entre le Département et respectivement l'Association « Alsace Qualité », l'Association du Verger Expérimental d'Alsace VEREXAL, la Fédération départementale des Syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin FDSEA et autorise son Président à signer ces trois conventions financières

- rappelle que conformément à sa délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver le contrat d'objectifs annuel avec la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et la convention financière correspondante.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL